Nations Unies A/C.6/58/L.4

Assemblée générale

Distr. limitée
30 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Sixième Commission
Point 163 de l'ordre du jour
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe GOUAM

Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova et Ukraine : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe GOUAM

L'Assemblée générale,

Souhaitant encourager la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe GOUAM,

1. *Décide* d'inviter le Groupe GOUAM à participer à ses sessions et travaux en tant qu'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

03-53409 (F) 290903 290903